PROCES-VERBAL
COMITE DE DIRECTION réunion plénière (par visioconférence)
08 Juillet 2021
Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :
Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE,

Membres de droit présents :
Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), Nasser GAMMOUDI (Président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent :
Madame Sophie GERMAIN (Directrice Générale)
Messieurs Daniel GALLETTI (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Pierre GUILLEBAUX (Vice-président délégué du District des YVELINES), Jean-Marie RENAUD (Président Délégué du District de la SEINE-ET-MARNE), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint)

Absents :
Messieurs Paolo DE CARVALHO (excusé), François CHARRASSE (excusé), Philippe COLLOT (excusé), Claude DELFORGE (excusé), Jean-Pierre MEURILLON (excusé), Daniel VOISIN (excusé)

MOUVEMENT DANS LES CLUBS

- Demandes d'affiliation pour 2021/2022
Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Clubs Libres
. OPEJ SPORTING CLUB (94)
. ACADEMIE CLUB ASNIERES (92)
. ATLETICO DE BAGNOLET (93)
. ASSOCIATION LES MERCENAIRES ALUMNI (75)
. LE CERCLE DE LA COHESION (75)
. ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG (94)
. BLED FOOTBALL CLUB (94)
. ECOLE DE FOOTBALL JEAN MENDES (92)

Sous réserve de réception du PV de l'Assemblée Générale Constitutive.
. ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PIERREFITTE (93)
Sous réserve de réception des statuts en conformité avec une affiliation F.F.F. (absence de la pratique du football dans l'objet statutaire).

Club Futsal
. ESPARISIENNE 18 FUTSAL (75)
. COMBO FUTSAL (95)
Sous réserve de réception du PV de l'Assemblée Générale Constitutive.

- Cessation définitive d'activité
Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant :
Club Futsal
. 560 610 – FOREVER (95)
Sous réserve de réception du PV de dissolution.

- Changement de titre
Le Comité prend acte du changement de nom des clubs suivants :
Club Football Entreprise
. 601 953 - AIR FRANCE ROISSY A.S. devient ROISSY FIT'CARE A.S. (95)
Sous réserve de réception du récépissé de déclaration en préfecture.
Etant rappelé que ce changement de nom intervient dans le cadre d'une sortie de club omnisports (cf. décision du 26.06.2021).

- Changements de District
Le Comité,
Pris connaissance de la situation des clubs suivants dont le siège social est à Paris (territoire d'activité du District PARISIEN) :
. 560 468 : BLACK STARS (93)
. 560 472 : BERCY FOOTBALL CLUB (94)
. 560 546 : FC LUCHA 75 (93)
. 560 598 : ASSOCIATION LE PEROU EN BLEU (94)
. 560 613 : ASSOCIATION SPORTIVE MALGACHE (94)
. 560 645 : UNITED FOOTBALL CLUB PARIS 17 (92)
. 560 646 : AS HAJDUK VELJKO (92)
. 660 542 : AMICALE DES AGENTS DE LA RATP DOM TOM (93)
Lesquels clubs ont été affiliés à la F.F.F. à la fin de la saison 2019/2020 ou au début de la saison 2020/2021, de sorte qu'ils n'ont pas été pris en compte dans le processus de recensement des clubs du District PARISIEN,
Vu l'adresse du siège social de ces clubs,
Vu le lieu où se déroule l'activité sportive effective pour certains d'entre eux,
Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Dit que les clubs cités ci-dessus sont rattachés au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022.

- Projet de fusion
Le Comité entérine le projet de fusion suivant sous réserve des sommes dues au District et à la Ligue par les clubs concernés :
BAGNOLET ACADEMIE 93 (582 656) et BAGNOLET F.C. (581 825) – District de la SEINE SAINT DENIS
Fusion création.
Le club issu de cette fusion se nomme ATLETICO DE BAGNOLET.

LE CALENDRIER SPORTIF GENERAL 2021/2022

Il est préalablement précisé que la Ligue a enfin reçu les informations de la F.F.F. nécessaires à l'établissement du Calendrier Sportif Général des compétitions pour lesquelles le Comité de céans, lors de sa réunion du 26 Juin 2021, avait uniquement pu fixer une date de reprise.

Le Comité prend ensuite connaissance dans le détail du projet de Calendrier Sportif Général 2021/2022 pour les compétitions suivantes : Jeunes Masculins (U16, U17 Régional, U18 et U20), Seniors Féminines, Jeunes Féminines (U15 F et U18 F), Futsal Seniors et Football d'Entreprise et Critérium.
Outre les constats effectués pour le Calendrier des compétitions entériné le 26 Juin 2021, il est notamment relevé que :
. Pour le Championnat Féminin Seniors de R1 F et le Championnat Futsal de R1, la date de fin de Championnat est plus tardive que les saisons précédentes, et ce, suite au décalage de la phase d'accession interrégionale ;
. Pour le Football d'Entreprise, divers scénarii ont été envisagés dans l'attente de précisions de la F.F.F. quant au déroulement et au format de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

Le Calendrier Sportif Général des compétitions régionales Jeunes Masculin (U16, U17 Régional, U18 et U20), Seniors Féminines, Jeunes Féminines (U15 F et U18 F), Futsal Seniors et Football d'Entreprise et Critérium est entériné à l'unanimité (cf. Annexe).

Il est précisé que la réunion annuelle Ligue – Districts sur les alternances se déroulera le Mardi 13 Juillet prochain en visioconférence.

COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2021/2022 : DEMANDE DE CHANGEMENT DE GROUPE

Le Comité,
Après avoir pris connaissance de la demande de changement de groupe formulée par le FC SAINT-ARNOULT 78 (Championnat Seniors du Dimanche Matin de R3/C),
Dit, en l'absence d'accord d'un autre club pour une permutation de groupe, ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande.
Des explications précises seront données au club concerné.

Revenant ensuite sur une demande d'intégration dans le Championnat U15 Régional, le Comité donne pouvoir à son Président pour l'étudier et prendre une décision adaptée.

Le Président	**Le Secrétaire Général**
Jamel SANDJAK	**Ahmed BOUAJAJ**